



Indemnités compensatrices de loyers

Par **caroline**, le **20/04/2008** à **18:30**

bonjour,

je suis locataire depuis septembre d'une maison T3, relativement neuve puisqu'elle n'a que 6 ans.

C'est une maison de bord de mer et jusqu'ici qui n'était occupée que 6 mois de l'année par les propriétaires. Etant âgés, ils ont décidé de la louer à l'année.

Bref, début février sont apparues des traces de moisissures sur les murs du bureau essentiellement et un peu dans les WC. J'ai contacté mes propriétaires le 15 février car parallèlement les toilettes étaient bouchées et les eaux usées ressortaient sur la terrasse par un regard qui n'était nullement destiné à cet usage (preuve d'une anomalie de construction). Aussi un plombier est venu dès le lendemain et a tout débouché, m'informant que je n'étais pas à l'abri d'un nouveau problème de ce type car d'autres personnes du quartier sont victimes du même phénomène (vice de fabrication).

Aussi l'apparition des moisissures semble (à 95%) être due à la stagnation des eaux usées sous le sol durant quelques temps (le temps que le problème ne devienne visible).

Mes propriétaires (très compréhensibles et désolés du problème) ont mis des procédures de réclames en marche auprès des assurances du constructeur puisqu'elle est en garantie décennale et souhaitent évidemment régler le problème.

De mon côté, à leur demande, je leur ai fait part d'un courrier de réclame car le bureau est invivable, les odeurs sont insupportables, je suis obligée d'aérer en permanence et il fait trop froid et je fais des allergies respiratoires et de la conjonctivite!! car il faut préciser qu'à certains endroits, les moisissures atteignent 1m de haut!!

Toute cette histoire pour savoir à combien d'indemnités puis-je prétendre sachant que le loyer est de 600 €.

Merci